

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 60 (1909)
Heft: 3

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour un âge de 120 ans environ. Les petites dimensions de cet arbre doivent découler de ce que, planté sous un peuplier argenté, il a été probablement surcîmé et gêné dans sa croissance. De plus une énorme tige de lierre l'enserrait et on voit encore les branchages de cette plante en dessous des premières branches de notre pin. C'est sans doute ces deux causes qui l'ont gêné dans sa croissance.

Cet arbre n'en est pas moins curieux et j'ai pensé que cela pourrait avoir quelque intérêt pour les lecteurs du Journal.

P. de Gendre.



Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent.

Zurich, le 27 février 1909.

1° La Société forestière de Franche-Comté et Belfort a fait don à la Société d'un certain nombre de ses publications; don accepté avec reconnaissance, par le Comité.

2° Sont nommés membres de la Société suisse des forestiers :

MM. Grunehelder, forestier de district à Wangs, St-Gall.
Steiger, candidat forestier, à Bienne.

3° Le Comité après entente avec le Comité local admet un projet du programme de la réunion annuelle de 1909. Il est décidé de présenter un rapport sur ce sujet: „la situation actuelle du commerce des bois, en tenant compte plus spécialement de l'entente entre acheteurs“. Les membres de la Société voudront bien, dorés et déjà, se préparer en vue de la discussion de cette question.

4° La Société suisse pour la protection des sites veut bien nous faire savoir qu'elle a désigné son président, M. le Dr Paul Sarasin à Bâle (M. le Dr Schröter, à Zurich, remplaçant) comme délégué, au sein de la Commission pour les forêts de réserve.

5° Le Comité demandera au Conseil de l'Ecole polytechnique s'il consentirait à prendre en considération une demande de la Société suisse des forestiers ou de son Comité, relative aux nouveaux plans d'études et règlements d'examens de l'Ecole polytechnique fédérale.

Communiqué.



Assemblée de la Société des forestiers suisses en 1908.

Discours de M. le Landammann Adalbert Wirz à Sarnen.

(Fin.)

Il existe encore un certain nombre de servitudes dommageables à la forêt, en première ligne la récolte de la feuille morte pour litière. Cette dernière a été localisée dans certaines limites, mais les contraventions sont nombreuses. Le pâturage en forêt par contre a perdu presque toute son importance. Le nombre des chèvres, de 4267 en 1876, a été réduit à 1984 en 1907. L'orateur regrette presque cette diminution parce qu'il considère la chèvre comme la „vache du pauvre*„ et... parce qu'il n'est pas forestier. Pour témoigner de la sollicitude que certaines communes portent à protéger leurs forêts contre les dégâts causés par ces gracieux animaux, citons la commune de Lungern, où une prescription datant de 1783 déjà exige d'arracher les dents aux chèvres. Ce qui n'est point rare, ce sont les incursions du gros bétail depuis les pâturages confinant aux forêts, et il en résulte passablement de dégâts.

En fait de rachat de servitudes, nous sommes en train de procéder à deux partages de forêts, pour abolir des droits de cojouissance. D'autres droits de ce genre sont amenés peu à peu à l'extinction en subventionnant des mesures prises en vue de réduire la consommation de bois.

Le tableau qui vient de se dérouler à vos yeux, vous prouvera, malgré les lacunes indéniables et un reste de mauvais vouloir qui se rencontre encore ci ou là, que nos conditions forestières se sont bien améliorées depuis 1871. Le président de la dernière assemblée, en dénonçant l'insouciance et l'ignorance de ses concitoyens en matière forestière, avait évoqué éloquemment le tableau de la Grèce et d'autres pays de l'Orient, transformés en déserts arides, de luxuriants jardins qu'ils furent auparavant à la suite du déboisement systématique. „C'est le dernier moment, s'écriait-il, de revenir de ces abus et de nous mettre à traiter nos forêts avec ordre et méthode, si nous voulons éviter que notre riante vallée soit ensevelie sur les décombres de ses nombreux torrents.“

Il n'est pas douteux que le passage dans notre pays de la Société des forestiers en 1871 a puissamment contribué à applanir le chemin aux réformes qui ont été réalisées depuis dans le domaine de la sylviculture. Il en est de même de la loi fédérale de 1876 qui vint à son heure, ainsi que de notre règlement d'exécution de 1877.

* „La vache du pauvre“ est une douce exagération, car il arrive très souvent, témoin le Tessin, par exemple, que ce sont les mieux fortunés de la localité qui se tiennent le plus grand nombre de chèvres (jusqu'à 100 pièces par ménage).

Votre présence d'aujourd'hui n'exercera sans doute pas une si grande influence sur nos destinées forestières, justement parce que nous n'en sommes plus au marasme d'il y a 30 ans. Néanmoins je suis persuadé que l'assemblée de ce jour portera également ses fruits pour le pays d'Obwalden, en encourageant et éclairant tous ceux qui travaillent au bien de nos forêts.

La réunion forestière de 1871 était pour ainsi dire un fait historique dans le développement économique de la Confédération. Un mois auparavant, le 21 juin 1871, les Chambres fédérales avaient promulgué l'arrêté touchant la correction des torrents et le reboisement dans la haute montagne. Ce fut le point de départ de nombreux et grands travaux et d'entreprises qui font honneur à la Suisse et à l'esprit de sacrifices des confédérés. Cet arrêté fédéral a ouvert la voie à une nouvelle jurisprudence dans le domaine que nous savons et a permis de parer à des dangers imminents et à satisfaire des besoins pressants. Or il ne fait aucun doute que la Société suisse des forestiers a exercé une influence considérable sur la décision des Chambres. Bien mieux, à cette mémorable assemblée de 1871, l'on a discuté au sein de votre Société la proposition de conférer au Conseil fédéral le droit de haute surveillance sur les forêts et les torrents, telle qu'elle fut organisée 5 années plus tard. Ainsi c'est à Sarnen que l'on a posé le fondement d'un service forestier fédéral appelé à réaliser par dessus les étroites limites cantonales, des progrès en sylviculture pour le plus grand bien de la Suisse, de notre patrie commune!

Il me reste à vous dire en peu de mots ce que notre petit pays a mis en œuvre en fait de correction de torrents. C'est une page d'honneur de notre histoire économique. Il n'existe pas une commune chez nous qui n'ait eu à corriger quelque cours d'eau impétueux. J'énumère ces entreprises dans leur succession chronologique : le Dreiwasserkanal à Giswil, les corrections de la Melchaa à Sarnen, de la petite Schlieren à Alpnach, de la Laui à Lungern, de l'Eybach à Lungern, des torrents d'Eichbühl, de Rüti et du Rosenbach à Giswil, de la grande Schlieren à Alpnach, du Dorfbach à Sachseln, de la Lauwi et du Rotmoosgraben à Giswil, du Wolfort et Widibach à Alpnach, du Blatlibach à Sarnen, du Mehlbach à Engelberg et du Rufibach à Kerns. Plusieurs de ces corrections constituent de très grandes entreprises. Les dépenses totales se chiffrent à fr. 2,734.936, une somme formidable pour un canton petit et pauvre en moyens tel que le nôtre. Ce n'est que grâce à de larges subventions fédérales que nous avons pu aborder ce vaste programme de travaux, dont la réalisation totale exigera encore des sommes considérables.

Vous voyez, Messieurs, que le petit pays qui a l'honneur de vous recevoir chez lui cette année, présente un intérêt tout particulier sous le rapport des travaux forestiers et de correction de torrents qui y ont vu le jour. Si ces travaux sont faits pour fixer d'une façon particulière votre attention, il est regrettable d'autre part que celui qui a

été appelé à vous les exposer ne soit pas un homme du métier. Il se recommande d'autant plus à votre bienveillante indulgence.

Il n'est peut être aucun canton de la Suisse dont l'histoire nationale soit en si intime corrélation avec la forêt comme Obwalden; en effet, la limite entre les deux Unterwalden est formée par le Kernwald. Les forestiers se trouvent donc dans leur élément chez nous, ce qui est sans doute de bonne augure pour les travaux de cette assemblée, des débats de laquelle il résultera, je le souhaite, quelque bien pour notre patrie. (Trad. Py.)



Communications.

L'appauvrissement des sources dans les pays de plaine du nord de la France.

Depuis longtemps déjà, les géographes et les géologues observent, en maintes régions de la France, la diminution du débit des sources. Dans les pays montagneux, où ce phénomène a pris les proportions d'un fléau, on attribue la cause du mal au déboisement et à la disparition du tapis végétal. Dans les pays de plaines, et en particulier dans les plaines crayeuses du nord de la France, la question paraît plus complexe et il semble qu'on puisse admettre l'action simultanée de plusieurs causes, les unes naturelles, comme la diminution des pluies et l'érosion interne du sol, les autres artificielles, comme les forages industriels, les déboisements et la suppression des jachères.

Pour M. Gosselet, les causes de l'appauvrissement des sources sont essentiellement météorologiques. Il constate que le niveau de la nappe aquifère d'Emmerin, dont les eaux alimentent la ville de Lille, ont subi durant ces vingt dernières années un abaissement marqué et traversé des périodes d'étiage fréquentes et prolongées. D'un autre côté, une étude de la pluviosité à Lille l'amène à observer que la moyenne des pluies d'hiver, qui de 1870 à 1885 avait atteint 330 millimètres par an, s'est abaissée à 260 millimètres pour la période 1886-1904 : de là cette conclusion que le moindre débit des sources est un effet de la diminution des pluies. L'allure des eaux de la Somme pendant la même période conduit à la même conclusion : les basses eaux exceptionnelles de cette rivière en 1902-1903 étaient en relation avec une période de sécheresse durant depuis 1896 et remarquable par la pauvreté des chutes de neige et des pluies d'hiver; de même, les inondations de 1873 et de 1879 provenaient de l'abondance des pluies pendant la période 1870-1875. Ces constatations confirment simplement le fait bien connu que le débit des